

La catégorie des travailleurs immigrés comme "analyste" du fait syndical

Introduction

Dans les papiers, les thèses et les articles scientifiques, les chercheurs en sociologie prennent rarement en compte le parcours de réflexion qui les a amené au résultat présenté dans leurs écrits. Étant donné notre statut d'apprenti chercheur, il nous a paru fondamental de rendre compte du parcours de réflexion qui nous a permis d'aboutir à nos résultats.

Tout au long de notre thèse, nous avons été obligées d'opérer des choix d'ordre théorique et pratique. Comprendre pourquoi nous avons choisi de retenir une dimension plutôt qu'une autre ou, par exemple, la manière dont nous avons abordé nos terrains n'est pas anodin. Dévoiler ces raisonnements est indispensable car c'est seulement en reconnaissant aux choix leur rôle dans la production scientifique, que nous pouvons prétendre à apporter des nouvelles connaissances sociologiques. Connaissances qui pourront ainsi être soumises au débat scientifique et profane. Motivées par ce raisonnement nous aborderons, dans les pages qui suivent, le parcours de réflexion pour lequel on est parvenu à identifier la catégorie de travailleurs immigrés comme un analyste pertinent du fait syndical.

L'intérêt pour les travailleurs immigrés

Sans nous attarder sur les différentes constructions de la catégorie de travailleurs immigrés¹, il s'agit ici de comprendre à quoi on fait référence, dans notre recherche, lorsqu'on parle de travailleur immigré. Nous considérons comme appartenant à la catégorie de travailleurs immigrés tous les acteurs qui, insérés dans le marché du travail du pays d'accueil, sont nés étrangers à l'étranger tout en résidant dans le pays d'accueil (France et Italie). Néanmoins, le sociologue doit, à condition qu'il l'explicite, tenir compte aussi des catégorisations indigènes. Par conséquent la catégorisation faite par les acteurs impliqués (syndicalistes, salariés, employeurs, travailleurs immigrés) a fait l'objet de nos analyses en nous amenant, dans certains cas précis, à élargir les frontières de cette catégorie aux fils d'immigrés.

Cette définition nous permet de prolonger notre raisonnement en nous concentrant sur

1 Pour une analyse approfondie des catégories de travailleurs immigrés voir (Lendaro 2013)

l'intérêt qui a caractérisé les premières phases de notre thèse, à savoir la relation entre syndicat et travailleurs immigrés.

Dès les premiers contacts avec le terrain nous avons constaté que la catégorie des travailleurs immigrés recouvre, au sein du marché du travail, des secteurs d'activité en particulier. Pouvons-nous prétendre de rendre compte de la relation qui s'instaure entre syndicat et cette catégorie de travailleurs en faisant abstraction du secteur d'activité dans lequel ils sont employés ? De plus, le choix de cibler le syndicalisme CGT et CGIL, ayant une structure similaire par fédérations en lien avec le secteur d'activité, nous a conduit à retenir un autre élément fondamental. L'implantation syndicale varie selon le secteur d'activité et, plus précisément, elle est plus faible dans ces secteurs où les travailleurs immigrés sont sur-représentés. Ces deux constats (la concentration des travailleurs immigrés dans certains secteurs et le différentiel d'implantation syndicale selon les branches d'activité) ont contribué à changer les bases qui avaient fondé, jusqu'à ce moment, notre problématique de recherche. Un autre facteur a été déterminant dans cette transformation.

En effet, bien que les travailleurs immigrés soient présents dans chacun des deux contextes sociétaux et qu'une relation s'instaure entre ces salariés et les syndicats CGT et CGIL, la catégorie des travailleurs immigrés ne fait pas *sens* pour les acteurs qui participent à la relation. Comme on le verra la CGT fonde son discours sur l'appartenance commune à une même classe, celle des travailleurs ; alors que pour la CGIL les travailleurs immigrés sont d'abord des immigrés ayant des problématiques propres à leur statut d'étrangers. Cette catégorie ne pouvait pas être retenue comme pertinente dans cette phase de la recherche en ne pouvant pas constituer l'entrée principale pour une étude du fait syndical.

Pour conclure cette première partie, nous pouvons argumenter que l'intérêt pour la relation syndicat-travailleurs immigrés a été le « moteur » qui a déclenché notre processus de recherche en nous amenant par la suite à concevoir une problématique fondée sur des nouvelles bases. Ainsi, il nous a paru plus intéressant de construire notre objet de recherche sur la relation qui s'instaure entre syndicalisme et travailleur d'un secteur d'activité caractérisé par une forte présence d'immigrés. Après une évaluation attentive concernant la faisabilité du terrain – que pour le cas de cette étude a du tenir compte de deux contextes sociétaux – nous avons décidé de construire notre objet à partir de la relation entre syndicalisme et travailleurs du nettoyage industriel. Ce secteur d'activité a été choisi tout d'abord de part sa forte présence de travailleurs immigrés, mais aussi puisqu'il était relativement accessible d'un point de vue des contacts avec le syndicat (aussi bien pour Marseille, que pour Bologne).

Le fait syndical dans la période du capitalisme monopoliste

Traiter du fait syndical rend nécessaire une opération de contextualisation d'ordre socio-économique. Les transformations des modes de production dans l'espace européen ne peuvent pas être considérées, du point de vue de la recherche en sciences sociales, comme des *a priori* indémontrables puisque jugé inévitables. Pour ces raisons il demeure nécessaire de s'attarder sur les spécificités du contexte social et économique dans lequel le fait syndical se produit.

Le contexte européen de la deuxième décennie du XXIème est caractérisé par une phase avancée du capitalisme qu'on peut appeler, avec Braverman, période monopoliste du mode de production capitaliste (Braverman 1976). Cet auteur explique les dynamiques qui ont amené l'essor du secteur de production de services en proposant une analyse des différentes phases du capitalisme. Dans des sociétés caractérisées par une concentration de plus en plus importante de la population dans les espaces urbains, l'atomisation de la vie sociale progresse en donnant lieu au développement des rapports marchands qui se substituent au fur et à mesure aux rapports personnels. L'accent est alors posé sur les transformations que le système de production capitaliste engendre sur la famille. « Ce n'est que dans sa période monopoliste que le mode de production capitaliste prend en charge totalement les besoins individuels, familiaux et sociaux, et, en les subordonnant au marché, les remodèle également pour qu'ils servent mieux les besoins du capital » (Braverman 1976, 224).

La phase économique de la deuxième décennie des années 2000, dans des contextes sociétaux tels l'Italie et la France, est caractérisée par la désindustrialisation et par un fort processus de tertiarisation. Il s'agit de sociétés qui se transforment de plus en plus en sociétés de services. C'est pourquoi réfléchir sur les éléments qui fondent la spécificité de cette phase avancée du capitalisme nous a permis de comprendre l'enjeu recouvert par le choix de mener une recherche sur le syndicalisme dans le secteur du nettoyage.

En effet, mener une recherche sur le syndicalisme à partir du secteur du nettoyage (choisi dans un premier temps pour sa forte présence de travailleurs immigrés) s'est révélé avoir une portée plus large que prévu. Cette branche d'activité constitue, pour le chercheur un sociologie du travail, un des symboles des configurations contemporaines du système de production dans les sociétés caractérisées par le monopole du capitalisme. Dans ce sens, comprendre les dynamiques qui façonnent la relation entre syndicat et salariés de ce secteur fait de nos matériaux d'enquête des 'Strategic Research Material' (Merton 1987).

En prolongeant cette réflexion, il s'agit maintenant d'explicitier ce que l'on entend lorsqu'on affirme qu'il y a des « spécificités » qui caractérisent l'espace de notre objet (à savoir les contextes

sociétaux de France et Italie). Très souvent nous avons tendance à décrire les phénomènes sociaux qui nous intéressent comme des résultats d'un processus social ou économique progressif. Dans ces cas, les recherches se basent sur des *a priori* dictés par l'ethnocentrisme pour lequel la phase actuelle serait une étape obligatoire pour toute société visant « le développement ».

Comme Wallerstein l'observe : « The work of all the historical social sciences for the past two centuries has been dominated overwhelmingly by the linear chronosophy incarnated in the theory of progress. » (Wallerstein 1991, 7). Mais l'histoire n'est pas progressive, c'est pourquoi le chercheur doit s'attarder et expliciter ces facteurs qui semblent aller de soit. Il s'agit de tous ces facteurs qui, quoique parfois soumis à la critique, ne sont jamais remis en question de manière drastique et cela par le simple fait qu'ils existent.

Pour ce qui est de notre étude, une fois ayant décidé de porter notre attention sur le nettoyage, nous avons vite constaté que dans cette branche d'activité la sous-traitance était très développée. S'agissant d'un facteur commun aux deux contextes sociétaux nous avons, dans un premier moment, pris la décision de considérer cette question comme un simple élément contextuel pour notre recherche. Notre réflexion de l'époque pouvant se résumer avec la phrase suivante : étant donné qu'il s'agit d'une activité externalisée quelles sont les difficultés rencontrées par le syndicat ? Quels sont les éléments qui caractérisent le syndicalisme dans un secteur caractérisé par le rapport de sous-traitance ? Bien que ces questions demeurent pertinentes, après une réflexion plus approfondie, nous nous sommes rendu compte que l'activité de nettoyage ne rend pas nécessaire, en soi, l'externalisation (d'ailleurs à titre d'exemple on peut rappeler que ce phénomène pour le cas français date des années 1970 (Denis 2008)). Pour cette raison, le recours accru de l'externalisation pour ce secteur doit être questionné de manière approfondie car les implications d'un tel processus sur les relations syndicat-travailleurs sont fondamentales pour la compréhension du fait syndical. De telles dynamiques sont propre à la phase du capitalisme contemporain que nos sociétés sont en train de traverser. Pour cela, si l'on envisage une démarche sociologique épurée de tout ethnocentrisme, il faut sortir ces dynamique de la sphère du « non discutable » pour les soumettre à critique.

La main-d'œuvre du nettoyage industriel

Tout comme la question de la sous-traitance, la prise en compte de la catégorie des travailleurs immigrés relève de la nécessité de rendre compte des dynamiques propres aux contextes sociétaux dans lesquels s'inscrit l'objet de cette étude. Pouvons-nous étudier le syndicalisme dans un secteur d'activité *lambda* sans prendre en compte la composition de la main-d'œuvre qu'y est

employée ? Utiliser le seul critère de l'appartenance à la position de subalterne dans le rapport salarial n'est pas suffisant pour expliquer les dynamiques qui traversent la relation syndicat – travailleurs.

Comme nous l'avons observé plus haut, un des deux constats à l'origine de nos premiers choix théoriques est représenté par la forte présence de travailleurs immigrés dans le secteur considéré. Encore une fois, c'est grâce aux contacts avec d'autres expériences de recherche (notamment en Amérique du sud) que nous avons pu prendre du recul par rapport au contexte européen, et ainsi réfléchir à la composition de la main-d'œuvre du secteur concerné à partir du cadre des spécificités du contexte sociétal. Ainsi il nous a paru cohérent d'interpréter la sur-représentation de travailleurs immigrés dans le secteur des services à la lumière de processus plus complexes liés aux transformations du marché du travail à l'époque de la mondialisation.

Saskia Sassen dans son livre *The Mobility of Labor and Capital: A Study in International Investment and Labor Flow* interroge l'insertion de la main-d'œuvre immigrée dans le marché du travail étasunien à partir d'une réflexion sur la mobilité du travail internationale. D'après cette autrice, les flux migratoires ne sont pas le simple résultat d'un différentiel salarial entre pays (comme dans la théorie économique classique). C'est pourquoi, pour comprendre les dynamiques qui sous-entendent les phénomènes de migration internationale, il est nécessaire de se référer au développement du système de production capitaliste et à ces impacts sur la mobilité du travail. En d'autres mots, il s'agit d'insérer l'explication des flux migratoires et donc de la mobilité du travail au niveau international, dans le contexte des transformations produites par la mondialisation.

D'après Sassen le processus de délocalisation par lequel les pouvoirs économiques du « nord » ont transféré leurs productions vers les zones périphériques, en raison d'un coût du travail plus réduit, expose les travailleurs de ces pays aux modes de production et au modèle culturel des pays occidentaux. « The disruption of traditional work structures as a result of the introduction of modern modes of production has played a key role in transforming people into migrant workers and, potentially, into emigrants. » (Sassen 1989, 821). Dans les pays du « sud », avec les modes de productions changent aussi les modes de consommation qui deviennent de plus en plus similaires à ceux des pays du « nord » en contribuant ainsi à engendrer des nouveaux flux migratoires. À côté de ce phénomène, il faut tenir compte d'un autre élément fondamental pour compléter ce cadre explicatif : le rôle des transformations du système productif dans les pays d'accueil ou d'immigration.

« At the same time, the transformation of the occupational and income structure of the United States - itself in large part a result of the globalization of production - has expanded the supply

of low wage jobs. The decline of manufacturing and the growth of the service sector have increased the proportion of temporary and part-time jobs, reduced advancement opportunities within firms, and weakened various types of job protection. » (Sassen 1989, 814)

Dans ce sens, la présence de travailleurs immigrés dans le secteur du nettoyage doit être interprétée à la lumière d'une analyse économique du phénomène migratoire. En effet, cette démarche implique la prise en compte du contexte géographique de notre recherche, qui est celui de deux pays du « nord » ou, d'un point de vue migratoire, d'accueil. Ici, le contexte est fortement marqué par la désindustrialisation et la croissance des secteurs de production de services qui requièrent une main-d'œuvre non qualifiée et à bas salaire (*low wage jobs*). Pour cette raison, l'analyse que Sassen propose pour les États Unis et qui l'amène à construire le concept de « ville globale » (Sassen 2001) peut se révéler utile aussi pour notre étude.

D'un point de vue des emplois, les secteurs de production de services créent d'une part des emplois à très haut revenu - « finance, insurance, real estate, retail trade, and business services » - et d'autre part, des emplois caractérisées par des bas revenus et l'utilisation massive du temps partiel. D'ailleurs, cette autrice souligne comment cette main-d'œuvre est de plus en plus composée par des femmes et des immigrés.

«For a variety of reasons, immigrants are more likely than U.S. citizens to gravitate toward these jobs: these jobs are poorly paid, offer little employment security, generally require few skills and little knowledge of English, and frequently involve undesirable evening or weekend shifts. In addition, the expansion of the informal economy facilitates the entry of undocumented immigrants into these jobs. (Sassen 1989, 827)

Nous avons souligné l'importance de l'analyse économique de la mobilité internationale de travail pour comprendre la composition de la main-d'œuvre du secteur du nettoyage dans nos contextes sociétaux. La sur-représentation de travailleurs immigrés dans ce secteur n'est pas un *a priori*, mais elle nécessite d'être prise en compte en tant que composante spécifique de cet espace sociétal caractérisé par une phase avancée du capitalisme et donc, comme nous l'avons vu, par des forts phénomènes d'immigration. Pour ces raisons faire référence de manière explicite à la catégorie des travailleurs immigrés nous a semblé primordial pour notre recherche. En d'autres mots, nous ne pouvons pas traiter du fait syndical dans le nettoyage en France et Italie sans nous préoccuper des dynamiques engendrées par la composition de la main-d'œuvre du secteur. De même, étant donnée la forte féminisation du secteur, la question du genre constitue une dimension importante de nos analyses.

Néanmoins, nous limiter à affirmer la nécessité de la prise en compte de la catégorie des travailleurs immigrés n'a pas en soi une portée heuristique. L'attention que dans cette étude est porté à cette

catégorie n'est pas à confondre avec l'intérêt initial suscité par la relation syndicat-travailleurs immigrés. Les travailleurs immigrés sont ici une composante essentielle d'un processus de recherche plus ample qui vise à produire des connaissances sociologiques sur le syndicalisme contemporain.

Le travailleur immigré comme « analyseur »

L'étude des migrations se révèle intéressant pour l'interprétation de phénomènes plus larges en allant au delà des frontières mêmes de la question migratoire. Avec notre recherche, nous avons essayé d'aborder la question du syndicalisme en faisant de la catégorie des travailleurs immigrés un analyseur privilégié. Maryse Tripier, dans son article où elle explore les différentes phases de la prise en compte de l'immigré en tant qu'objet de recherche par les sociologues français, introduit le concept de l'immigré comme analyseur de la société. À l'immigré est attribuée une « fonction-miroir » par rapport à l'étude des phénomènes qui traversent la société de manière plus générale.

« L'ouverture de cette brèche permet la transposition dans le champ de la sociologie de l'immigration d'analyses qui ne lui sont pas « spécifiques », telles celles d'Erving Goffman sur la stigmatisation, ou encore celles de Norbert Élias sur les logiques d'exclusion. » (Tripier 2004, 177)

En nous appuyant sur le concept d'immigré comme analyseur de société, nous expliquerons pourquoi utiliser la catégorie des travailleurs immigrés nous apporte des connaissances sur le syndicalisme dans le secteur de production choisi.

Pour accomplir cette tâche, la lecture de M. J. Piore a été centrale, en particulier pour ce qui est de son analyse économique des flux migratoires (Piore 1980). En effet, pour Michael Piore, comme pour Sassen, l'existence de flux migratoires doit être interprétée à partir d'une lecture et une analyse des marchés du travail. Sans revenir sur les facteurs déjà présentés plus haut pour expliquer la concentration d'immigrés dans des secteurs de production de services, nous souhaitons ici traiter de la configuration du marché du travail dans le pays d'accueil. Plus précisément, nous allons discuter la théorie de la double segmentation du marché du travail en la rattachant à notre objet et à nos terrains d'enquête. En laissant de côté, bien que conscientes de leur importance, les questions liées à la situation du pays de départ, nous souhaitons réfléchir sur le marché du travail du pays d'accueil. Quelles sont les dynamiques qui traversent les marchés du travail des contextes sociétaux français et italien ? Et de quelles manières les travailleurs immigrés s'intègrent-ils dans ces marchés ?

Avant de répondre à ces questions, il est nécessaire de préciser que, dans l'analyse suivante,

nous parlerons d'un seul marché du travail pour les deux pays. En d'autres mots, on assume l'existence d'un seul contexte sociétal, comprenant Italie et France, qui nous amène à parler de manière générale du marché du travail des pays d'accueil. On retient que les spécificités dues à chaque contexte, qui d'ailleurs font l'objet du Chapitre -, ne sont pas pertinentes dans cette phase d'explication macro sociologique. Ce qui nous semble déterminant ici c'est l'appartenance commune (aussi bien pour la France que pour l'Italie) à l'Union Européenne et leur statut de pays d'accueil.

Le système de production capitaliste est basé sur la distinction fondamentale entre capital et travail. Le rapport entre ces deux facteurs est fortement asymétrique car, alors que ceux qui détiennent le capital organisent et contrôlent la production, c'est sur le travail (et donc sur les salariés) que repose le coût des risques de l'incertitude du marché. Cette asymétrie contribue à créer la première dualité : celle entre capital et travail. En effet, les différences dans le recours à ces deux facteurs conduit à la distinction entre les productions qui emploient massivement du capital (*capital-intensive*) de celles qui font un recours massif au facteur travail (*labor-intensive*).

Le système productif répond aux exigences dues à la variation de la demande du marché à travers la modification du facteur travail. Cependant, même un secteur de production capital-intensive (qui utilise une main-d'œuvre plus flexible par rapport aux productions labor-intensive) doit toujours disposer, pour qu'il puisse fonctionner, d'une partie d'emplois stables.

C'est ainsi que, à côté de la dualité entre travail et capital, se produit une autre dualité qui concerne, cette fois, le marché du travail.

« The nature of the system creates incentives to organize production so that these workers too have more stable, secure employment opportunities and, in this way, extends the dualisme inherent in the distinction between capital and labor to a distinction within the labor market itself. (Piore 1980, 37)

Le niveau de qualification (*skill*) est censé être l'élément qui définit la frontière entre le segment primaire et secondaire du marché du travail. Dans une telle division, les emplois stables et mieux rétribués font partie du premier segment, alors que dans le second se concentrent les emplois à bas revenus et instables.

La demande de main-d'œuvre qualifiée tend à être corrélée positivement avec la variabilité de la demande de production (*output*). Cette situation se vérifie puisque la production peut être routinisée seulement lorsque la demande du marché est stable et prévisible (moins variable). C'est à ce moment que la production peut être morcelée en tâches standardisées et répétitives (comme prévu par la pensée taylorienne) et requérir une main-d'œuvre moins qualifiée. Ce système de

production, identifié par Piore comme le modèle qui est à la base de l'économie de production de masse, s'est ensuite étendu au secteur de production de services. Lorsque dans une telle configuration, la demande de travail devient stable, elle vise de plus en plus une main-d'œuvre avec un bas niveau de qualification. Ce type de main-d'œuvre est celle qui constitue le second segment du marché du travail.

Néanmoins, dans certains pays occidentaux (comme l'Italie et la France) cette phase de transformation du processus productif a été accompagnée par des luttes syndicales et politiques pour l'obtention d'une législation visant la protection du travail et des salariés. Piore parle, à ce propos de *organized pressures* par lesquelles une partie des travailleurs a été forcée de rentrer dans le premier segment alors que, en défaut de toute intervention extérieure, ces mêmes travailleurs auraient dû être assignés au second segment.

Through such pressures, the natural tendencies toward dualism inherent in the system have been greatly exaggerated, and numbers of relatively unskilled jobs have been forced, as it were, into the primary sector. (Piore 1980, 38)

Créer des politiques pour la sécurité de l'emploi n'est pas une véritable solution pour Piore, mais une décision de façade et partielle. Une telle sorte de production législative s'attache à ce qu'il définit comme un symptôme (le chômage) sans que le vrai problème soit effectivement visé. Le problème est constitué par le flux et l'incertitude qui sont inhérents à l'activité économique. Tant que l'incertitude reste, la création de prohibitions spécifiques ne peut qu'inciter les employeurs à chercher la manière d'éluder la rigidité introduite. Dans ce sens le second segment représente pour les employeurs un véritable espace d'opportunité.

« The secondary sector constitutes a means of evasion : a sector of the labor market that is not subject to restrictions on layoff and discharge to which the unstable portion of demand can be transferred. » (Piore 1980, 39)

En dépit des différences concernant les formes de législation (qui varient d'un pays à l'autre) la frontière entre secteurs appartenant au premier et au second segment du marché du travail a tendance à se rapprocher de celle qui divise la main-d'œuvre autochtone de celle immigrée. C'est pourquoi on a tendance à retrouver les travailleurs immigrés dans le second segment alors que les autochtones occupent le premier.

« A series of policies that were successful in achieving the traditional postwar goals of low levels of unemployment and high rates of growth might nonetheless do so in a way that

generated considerable variability, and, to this extent, that tended to favor secondary jobs and resort to workers, like migrants, who were tolerant of that kind of work. » (Piore 1980, 46)

Il est évident qu'il s'agit là de deux macro catégories résultantes d'une théorie dont le mérite réside dans la prise en compte d'éléments qui façonnent le marché du travail dans un système de production capitaliste indépendamment du type particulier de production. Faire référence à cette approche macro économique ne doit pas détourner notre attention des aspects plus micro, qui d'ailleurs font l'objet de notre thèse. Néanmoins elle se révèle fondamentale pour le développement de nos réflexions sur le fait syndical.

« The hypothesis in the forme we have developed here places the politics of worker organization at the very center of the way in which the society utilizes migrant workers and the way in which that utilization evolves over time » (Piore 1980, 42)

La théorie du marché du travail dual révèle toute l'importance de la prise en compte du rôle des syndicats dans la période keynesienne (Trentin 2012) et pour la configuration de la production législative en matière de droit du travail. Ces éléments démontrent tout l'intérêt d'un objet de recherche prenant en compte la catégorie des travailleurs immigrés pour l'étude du syndicalisme dans le secteur des services. La faible présence syndicale dans les secteurs qui font recours de manière importante à une main-d'œuvre appartenant au second segment du marché du travail nous amène à questionner le fait syndical à partir de cette dualité. De par cette approche, on peut lire et interpréter le fait syndical à partir du rapport qu'il établit avec ces deux segments. Nous pouvons ainsi avancer l'hypothèse pour laquelle plus les fonctions du syndicat sont de type institutionnel plus il aura tendance à s'occuper des salariés situés dans le premier segment.

Mais avant de procéder à l'explication de cette hypothèse il faut comprendre de quelle manière, dans notre recherche, nous faisons référence au second segment du marché du travail lorsqu'on parle des travailleurs du nettoyage.

Les salariés du nettoyage industriel et le second segment du marché du travail

Le secteur du nettoyage industriel, aujourd'hui en grande partie externalisé, produit à côté d'un noyau d'emplois stables (les dirigeants et les employés) un bassin important d'emplois instables. Comme on le verra dans le chapitre --, le statut d'emploi de nos enquêtés (et cela pour les deux contextes sociétaux) est caractérisé par la présence massive du temps partiel avec une forte tendance à la réduction des heures par semaine² dans la période de la crise économique actuelle. Un autre facteur pour lequel on peut parler du second segment du marché du travail tient aux modes

2 Les situations plus extrêmes, dans le contexte de notre enquête, sont caractérisées par un quota horaire de 3 heures par semaine.

d'encadrement de la main-d'œuvre. D'une manière quasi-informelle, les salariés connaissent rarement leur vrai employeur puisque ils font référence à la seule figure du chef d'équipe (sur laquelle reposent les conséquences dues aux changements de l'organisation du travail imposés par la direction). Pour les travailleurs immigrés, fortement représentés dans ce secteur, la question du contrôle est strictement liée avec celle du statut d'immigré.

D'après Moulier Boutang (Boutang 1998), un des enjeux fondamentaux du système capitaliste consiste dans l'effort, de la part du patronat, de contrôler la fuite des salariés. À ce point le contrat de travail devient asymétrique et donc le statut du travailleur immigré – avec l'absence de citoyenneté – tend vers l'idéal type de *salariat bridé*. Ces pourquoi les politiques migratoires constituent un facteur essentiel qui contribue à expliquer la tendance à une plus forte captivité de la main-d'œuvre immigrée et doivent être analysées pour rendre compte des dynamiques du secteur d'activité concerné et de la relation syndicat-travailleurs. Pour toutes ces raisons, nous avons considéré pertinent d'insérer les salariés du nettoyage industriel dans le second segment du marché du travail.

Le fait syndical à la loupe du marché du travail dual

L'hypothèse formulée plus haut pour laquelle on fait correspondre au niveau d'institutionnalisation des pratiques syndicales une propension plus ou moins importante à s'occuper des salariés du second segment, implique la prise en compte du rôle des syndicats dans la production législative en matière de travail. Les Chapitres --- sont dédiés à l'analyse des formes que la négociation collective assume pour les syndicats CGT et CGIL. Si on considère comme point de départ l'implication directe des syndicats dans la mise en place de politiques de protection de l'emploi dans les années 1960 et 1970, on peut légitimement questionner leur rôle dans la situation actuelle. L'Italie et la France, comme nous l'avons expliqué, sont insérées dans un contexte sociétal caractérisé par le monopole du capitalisme. Ces économies sont de plus en plus intégrées au niveau international et la crise économique (de par des mesures nommées d'austérité) est en train de poursuivre le processus – commencé avec la période de politique néolibérale – de remise en cause des acquis obtenus pendant la phase keynésienne. Dans ce contexte, les politiques d'austérité qui proposent de sortir de la crise économique en réduisant le coût du travail imposent aux syndicats une posture défensive (comme nous l'avons observé lors des grèves contre la réforme des retraites en France et des mobilisations contre l'abolition de l'article 18 en Italie). Le marché du travail est de plus en plus polarisé et les catégories de salariés qui, grâce aux politiques keynesiennes, avaient été « intégrées » dans le premier segment – plus protégé – sont aujourd'hui « tirés par le bas », vers le

second segment. Si pendant la période taylorienne, représenter les salariés du premiers segment – hommes et blancs – se traduisait dans une force relativement importante en termes d'adhésions et de pouvoir de négociation, aujourd'hui la progression de secteurs utilisant une main-d'œuvre de plus en plus immigrée et féminisée amène à une augmentation des effectifs du second secteur du marché du travail. Alors que pendant la période caractérisée par un système productif taylorien les syndicats avaient la possibilité de choisir de ne pas s'intéresser aux catégories de travailleurs du second segment, cette possibilité ne semble plus envisageable dans la conjoncture actuelle. Les syndicats qui avaient fait des travailleurs protégés le noyau de leurs adhérents se trouvent obligés, quitte à disparaître, à opérer des changements fondamentaux concernant leurs priorités et leurs pratiques d'action. L'analyse des pratiques syndicales proposée dans cette étude s'inscrit dans un tel raisonnement en visant à appréhender les dynamiques qui traversent les syndicalismes CGT et CGIL dans le secteur du nettoyage.

Conclusions et ouvertures sur le terrain

Dans ce papier, nous avons parcouru les étapes du raisonnement par lesquelles l'on est arrivé à définir les dimensions de notre problématique et notre objet de recherche. Nous avons vu comment, à partir de l'intérêt pour la relation syndicat-travailleurs immigrés, nous sommes parvenues à construire un objet autour de la relation entre syndicat et salariés d'un secteur de production de services : le nettoyage industriel. Des facteurs tels les transformations du système productif dans les contextes sociétaux de France et Italie ainsi que les configurations du marché du travail ont contribué à faire émerger l'importance de la prise en compte de la catégorie de travailleurs immigrés comme analyseur privilégié du fait syndical. Porter une attention particulière à la question des travailleurs immigrés à l'intérieur du cadre plus large des relations syndicat-salariés est indispensable pour appréhender les pratiques syndicales. Quel est le discours syndical sur les immigrés et/ou les travailleurs immigrés ? De quel type est la relation qui s'instaure entre syndicalistes et travailleurs immigrés dans nos terrains d'enquête ?

Pour répondre à ces questions – à côté de notre terrain principal au sein des Bourses du Travail CGT et CGIL – nous avons décidé de mener un deuxième terrain d'enquête. L'existence de structures, liées plus ou moins formellement aux Confédérations objet de notre étude, qui s'occupent d'immigrés a éveillé notre attention. Il nous a paru alors indispensable comprendre de quelle manière ces structures traitent la question des « travailleurs immigrés » et de quelle nature est leur rapport avec les Confédérations. Par conséquent nous avons dédiée une période de notre terrain à l'observation participante au sein du *Centro Lavoratori Stranieri* (Centre Travailleurs Étrangers) de

la *Camera del lavoro* de Bologne et de l'association AAPI (Association d'Aide aux Personnes Ommigrés) à Marseille. En guise de conclusion, pour éclaircir le raisonnement mené jusque là sur la catégorie des travailleurs immigrés, nous allons illustrer les traits saillants de ces deux configurations.

Pour ce qui est du terrain italien, à Bologne la CGIL a dédié tout le rez-de-chaussée de la *Camera del lavoro* aux bureaux du *Centre des Travailleurs Étrangers* qui s'occupe de gérer l'ensemble des problématiques liées au statut d'immigré. Dans ces bureaux, 6 salariés embauchés par le syndicat travaillent à côté de 6 volontaires. Ils s'occupent de monter les dossiers pour le renouvellement des titres de séjour en développant de manière générale une activité informative sur les droits civiques (cours d'italien, demande d'APL etc). La CGIL, à travers cette structure, négocie avec la Préfecture les règles pour la procédure de dépôt des dossiers inhérents le renouvellement des titres de séjour, les regroupements familiaux etc. On rappelle, qu'en Italie comme en France, les Préfectures ont un certain pouvoir discrétionnaire dans la mise en œuvre de ces règles³. Le *Centro Stranieri* est fréquenté par des centaines de personnes par jour et il est un des points de références plus importants pour les immigrés de la ville de Bologne. Cette structure est le prolongement de l'activité de service propre au syndicalisme CGIL. La seule particularité est que les services sont d'une autre nature car proposés aux (adhérents) immigrés. Pour ce syndicat, le statut d'immigré prévaut sur celui de travailleur. Cet élément peut être repéré dans les pratiques syndicales de la fédération qui s'occupe du nettoyage où l'approche culturaliste de la part des syndicalistes (pour la plupart italiens) vise à mettre en lien les problématiques posées par le statut de travailleur immigré à une soi-disant différence culturelle pour laquelle il serait difficile à l'immigré de comprendre la société italienne.

L'Association d'Aide au Personnes Immigrés occupe une petite salle au rez-de-chaussée d'un foyer pour travailleurs immigrés pas loin du métro National de Marseille. Cette association naît en 1994 suite à une lutte des habitants du foyer soutenus par le Comité Chômeur Cgt dans lequel d'ailleurs militaient une partie de ces habitants. Ces travailleurs, pour la plupart d'origine africaine, décident de mener une grève des loyers pour résister contre la décision d'Adoma – qui avait à cette époque la gestion du foyer – d'augmenter les loyers. Un des résultats de cette lutte fut l'obtention, de la part de la direction du foyer, d'un espace pour la création d'une association pour les immigrés. Aujourd'hui les deux personnes qui assurent les permanences dans ces locaux, que pour la

3 Pour ce fait une même personne peut obtenir plus facilement un renouvellement dans un telle préfecture plutôt que dans telle autre.

présidente constituent « une antenne du comité chômeur dans la syndicalisation » - sont deux anciens grévistes. L'activité de cette association est beaucoup moins structurée que celle du *Centro Stranieri*. Dans ce sens les immigrés qui s'adressent à cette structure le font pour des besoins en lien avec la régularisation de leur statut légal, mais aussi lorsqu'ils ont besoin d'écrire une lettre pour demander la mensualisation des factures d'EDF. Les affiches Cgt sont affichées sur les permanents peuvent faire adhérer ceux qui le désirent à la CGT en leur délivrant une carte du Comité Chômeurs. Il s'agit d'une antenne syndicale née d'une lutte de travailleurs immigrés, qui n'est pas reconnue formellement par la CGT de Marseille pour laquelle les questions propres au statut d'immigré ne constituent pas un centre d'intérêt pour l'action syndicale.

Bibliographie

- Boutang, Yann Moulrier. 1998. *DE L'ESCLAVAGE AU SALARIAT*. Presses universitaires de France.
- Braverman, Harry. 1976. *Travail et capitalisme monopoliste: la dégradation du travail au XXème siècle*. François Maspero.
- Denis, Jean-Michel. 2008. « Conventions collectives : quelle protection pour les salariés précaires ». *Travail et Emploi* (116) (décembre 5): 45-56.
- Lendaro, Annalisa. 2013. « L'«immigré-e travailleur-se». : La construction et les usages sociaux des catégories de l'action publique en France et en Italie ».
- Merton, Robert K. 1987. « Three Fragments from a Sociologist's Notebooks: Establishing the Phenomenon, Specified Ignorance, and Strategic Research Materials ». *Annual Review of Sociology* 13: xii-28.
- Piore, Michael J. 1980. *Birds of Passage: Migrant Labor and Industrial Societies*. Cambridge University Press.
- Sassen, Saskia. 1989. « America's Immigration "Problem" ». *World Policy Journal* 6 (4) (octobre 1): 811-832.
- . 2001. *The Global City: New York, London, Tokyo*. 2^e éd. Princeton University Press.
- Trentin, Bruno. 2012. *La cité du Travail. La gauche et la crise du fordisme*. Fayard.
- Tripier, Maryse. 2004. « L'immigré, analyseur de la société (note critique) ». *Terrains & travaux* n° 7 (2) (septembre 1): 173-185.
- Wallerstein, Immanuel. 1991. « A Theory of Economic History in Place of Economic Theory ? » *Revue économique* 42 (2): 173-180.